



Serving a world in motion
Au service d'un
monde en mouvement
navcanada.ca

5 novembre 2024

AVIS DE PROPOSITION

Kelowna (Colombie-Britannique) – Exigences pour l'espace aérien et les services de la circulation aérienne

GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile*, L.C. 1996, c. 20 (la *Loi sur les SNA*), le présent document donne avis de la proposition de NAV CANADA de modifier les services de navigation aérienne civile dans les environs de l'aéroport de Kelowna (Colombie-Britannique).

Les personnes désirant présenter à NAV CANADA des observations sur la proposition contenue dans le présent avis sont invitées à les faire parvenir par écrit à l'adresse indiquée à la section 2. NAV CANADA doit recevoir ces observations au plus tard le ~~6 janvier 2025~~ **21 janvier 2025**.

Le présent avis comporte deux volets :

- (1) Renseignements concernant la proposition
- (2) Présentation des observations à NAV CANADA

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROPOSITION

À la suite d'une étude aéronautique, NAV CANADA propose les modifications suivantes aux services de navigation aérienne civile dans les environs de l'aéroport de Kelowna (Colombie-Britannique) :

- Modifier les dimensions de la zone de contrôle (CZ) de Kelowna, ajouter un plateau aux extrémités nord et sud de la CZ et redésigner la CZ comme espace aérien de classe C.
- Prolonger une partie de la CYA 122 à l'ouest, de la surface à 4 500 pieds ASL, et ajouter un symbole de formation au pilotage (T) à la description de la CYA.
- Éliminer les zones d'utilisation de fréquence de trafic d'hélicoptères Alpine, Valhalla et Wildcat, établir une seule fréquence de trafic d'aérodrome (ATF) pour les hélicoptères à West Kelowna et illustrer cette information sur la carte de procédures terminales VFR (VTPC). Remplacer la fréquence ATF d'Ikon Adventures par la fréquence 126,7.
- Envisager de réviser et de mettre à jour la VTPC de Kelowna, y compris les routes VFR et les points de cheminement.

Visitez [le site des études sur les niveaux de service de NAV CANADA](#) pour plus d'informations sur la proposition.

2. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS À NAV CANADA

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur les SNA*, les personnes qui désirent présenter des observations par écrit à NAV CANADA à propos de la proposition contenue aux présentes sont invitées à les faire parvenir par écrit à l'adresse suivante :

NAV CANADA
Niveaux de service
151, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1P 5H3
Canada

Par courriel : studies.etudes@navcanada.ca

Remarque : NAV CANADA doit recevoir les observations au plus tard à la fermeture des bureaux le ~~6 janvier 2025~~ **21 janvier 2025.**